

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

En application de l'article L 210-6 du code de commerce, le présent état reprend l'énumération des actes accomplis et des engagements pris pour le compte de la société en formation comme suit :

- Dépôt du capital social auprès d'une étude notariale ;
- Ouverture d'un compte de transit à leurs noms auprès de Olinda SAS (« Qonto »), établissement de paiement agréé auprès de l'ACPR ;
- Ouverture d'un compte de paiement au nom de la société auprès de Olinda SAS (Qonto), établissement de paiement agréé auprès de l'ACPR ;
- Honoraires de mission de commissariat aux apports ;
- Honoraires d'avocat pour la constitution de la société ;
- Frais d'achat de nom de domaine auprès de la société OVH ;
- Frais relatifs à l'immatriculation de la société.

L'intégralité des éventuels engagements souscrits pour le compte de la Société en formation et mentionnés le cas échéant ci-dessus ainsi que leurs suites sera reprise par cette dernière.

Le présent état est destiné à être annexé aux statuts constitutifs de la Société et dont la signature emportera reprise de ces actes au compte de la Société au moment de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à SARTROUVILLE
Le 29 janvier 2025

Signature de l'associé unique :

Signature du dirigeant :

Monsieur Alexis RODRIGUES, Président et associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AR' with a large loop and a star-like mark in the center.